

Activité en ligne : Calcul du salaire équitable au travail

Document destiné aux élèves

Le site Web du ministère du Travail comprend des « calculateurs » pour aider les travailleurs à calculer la paie à laquelle ils ont droit.

Activité :

1. Va sur le site Web du ministère du Travail (Normes d'emploi/Outils) et trouve les calculateurs de paie.

<http://www.labour.gov.on.ca/french/es/tools/index.php>

2. En suivant les études de cas ci-dessous, calcule l'indemnité d'heures supplémentaires, l'indemnité de licenciement et le salaire pour jour férié auxquels chaque personne a droit.

Devoir no 1 : Calculateur de l'indemnité d'heures supplémentaires

Anna a travaillé dans un restaurant rapide local pendant le congé scolaire d'été. Elle a gagné 10,25 \$ l'heure. Pendant la dernière semaine du mois d'août, son employeur lui a demandé de travailler plus d'heures que d'habitude avant qu'elle ne retourne à l'école. Elle a travaillé 46 heures au cours de la dernière semaine du mois d'août (en excluant ses pauses-repas non rémunérées). Son employeur a établi une semaine de travail qui va du dimanche au samedi.

En te servant du calculateur de l'indemnité d'heures supplémentaires, détermine le salaire brut d'Anna (sans inclure son indemnité de vacances) pour la dernière semaine où elle a travaillé. Note qu'étant donné qu'Anna a travaillé dans un restaurant rapide, elle commence à toucher une indemnité d'heures supplémentaires après avoir travaillé 44 heures dans une semaine de travail.

<http://www.labour.gov.on.ca/french/es/tools/hours/index.php>

Devoir no 2 : Outil de licenciement

Ajay a un emploi après l'école dans un petit magasin de vêtements indépendant situé dans le centre commercial. Il travaille 15 heures par semaine le soir et les week-ends et est payé 10,50 \$ l'heure. Il a droit à une indemnité de vacances de 4 % sur son salaire. Il a commencé à travailler dans le magasin le 7 septembre 2011. Le 6 mai 2012, son supérieur lui a dit qu'il était mis à pied immédiatement. Ajay se demande s'il a droit à un préavis de licenciement ou à une indemnité de licenciement aux termes de la LNE. Utilise l'Outil d'évaluation de l'admissibilité pour le découvrir.

Note : Ce petit magasin indépendant employait 12 personnes.

<http://www.labour.gov.on.ca/french/es/tools/termination/index.php>

Étant donné qu'Ajax n'a pas reçu un préavis de licenciement écrit, quel est le montant de l'indemnité de licenciement (plus l'indemnité de vacances payable sur l'indemnité de licenciement) à laquelle il a droit?

Devoir no 3 : Calculateur du salaire pour jour férié

Marty a travaillé du 6 juillet au 5 septembre au cours de l'été entre la 10^e et la 11^e année. Son emploi consistait à répondre au téléphone et à classer des documents pour une entreprise locale. Il a travaillé du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, et gagnait 11,50 \$ l'heure. Il avait droit à une heure non rémunérée pour le repas de midi chaque jour. La semaine de travail établie par son employeur allait du dimanche au samedi. Son chèque de paie final à la fin de l'été incluait une indemnité de vacances de 4 % sur son salaire.

Pendant la période où Marty a travaillé, la fête du Travail a eu lieu. Il s'agit de l'un des neuf jours fériés prévus par la LNE, et il a été en congé ce jour-là. Sers-toi du calculateur du salaire pour jour férié pour déterminer le montant du salaire pour jour férié auquel Marty a droit pour la fête du Travail.

http://www.labour.gov.on.ca/french/es/tools/php_calc.php